

## ANNEXE III – 3

### PRISE EN COMPTE DES AVIS ET REMARQUES RELATIVES A LA QUESTION IMPORTANTE N°3 "LES PRÉLÈVEMENTS : COMMENT GARANTIR LA PÉRENNITÉ DE CERTAINS USAGES SANS REMETTRE EN CAUSE L'ATTEINTE DU BON ÉTAT ? "

#### **I – SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS MAJEURS ISSUS DE LA CONSULTATION**

En préambule, les avis recueillis traduisent un accord global avec la formulation de la question. Les amendements et contributions viennent conforter le diagnostic porté sur ce thème. Les avis témoignent des efforts déjà accomplis et insistent sur la nécessité ou la volonté de les maintenir.

La majorité des contributions expose les enjeux économiques des différents usages et sur l'importance de garantir la pérennité de ces usages témoignant d'une certaine inquiétude de l'application de la DCE vis à vis des usages de l'eau.

La gestion locale est plébiscitée à condition que le périmètre englobe bien l'ensemble des usagers utilisateurs de la ressource en eau y compris ceux bénéficiant des transferts d'eau. A plusieurs reprises est évoqué l'intérêt d'un retour vers l'amont des bénéfices obtenus par l'aval dans une solidarité « de l'aval vers l'amont ».

L'amélioration de la connaissance des prélèvements ( leur évolution, leur impact, les quantités restituées, les périodes de prélèvements..), de celle des cours d'eau (hydrologie, débit biologique, débit sanitaire, fonctionnement etc.), la demande d'une surveillance accrue en cas de crise, sont au cœur des avis.

De nombreuses contributions reviennent sur la mobilisation des ressources en eau. Certaines insistent pour qu'il soit toujours possible de recourir à des stockages d'eau dans les secteurs déficitaires en eau dans certaines périodes de l'année. D'autres pour que les nappes alluviales des cours d'eau sensibles aux étiages continuent de pouvoir être sollicitées pour l'AEP quand les solutions alternatives ne garantissent pas tout au long de l'année une eau de bonne qualité ou suffisante. Les transferts d'eau sont considérés comme une bonne solution par de nombreux contributeurs.

Des contributions s'interrogent sur les limites à apporter au développement des prélèvements et posent la question de préciser les exigences en terme de gestion quantitative de l'eau des masses d'eau et de leurs écosystèmes associés pour assurer leur bon état et réaliser des arbitrages.

Des contributions demandent une plus grande prise en compte des spécificités méditerranéennes.

Beaucoup de contributions seront utiles dans le travail de définition du plan de gestion et du programme de mesures

Parmi les avis on retiendra les points ci-après.

➤ **Arbitrer et encourager la solidarité : les enjeux économiques au centre des**

## questions

Les enjeux économiques sont au centre des développements des prélèvements. Comment arbitrer entre une politique agricole européenne et les besoins en eau domestique sans véritable enjeu économique. Certains appellent à des solutions économiques réalistes et supportables par les agriculteurs. La question de la préservation voire du développement des usages est au cœur des contributions.

Expliciter les besoins en eau des masses d'eau et de leurs écosystèmes pour assurer leur bon état pour fournir une appréciation commune des besoins avec les usages classiques pour contractualiser l'allocation de la ressource en eau, via les SAGE notamment.

Les usagers amont, dont les ressources en eau alimentent de grands ouvrages de stockage qui bénéficient aux usagers aval, attendent un retour de solidarité de ces derniers. Des contributeurs souhaitent que le bénéfice environnemental tiré de l'atteinte du bon état d'un cours d'eau soumis à des étiages sévères, obtenue grâce à un transfert d'eau soit porté au crédit des aménagements qui ont permis un tel transfert. D'autres demandent que la notion de restitution aux nappes des débits prélevés assurant un soutien soit reconnue et bénéficie de soutien spécifique et insistent sur cet aspect bénéfique des recharges de nappes favorable ensuite à l'AEP.

La demande d'un guide méthodologique sur le partage de l'eau, bâti sur les expériences abouties a été formulée.

### ➤ **Confirmer la gestion locale pour une gestion partagée de la ressource en eau**

Les acteurs insistent sur l'implication des élus dans la gestion collective de la ressource et jugent indispensable le développement des structures de gestion pour assurer une bonne concertation et des financements adéquats.

A ce titre, certains soulignent le rôle éminent de la commission exécutive de la Durance.

Il faut élargir l'échelle du périmètre de la gestion de l'eau à l'ensemble du périmètre desservi pour y intégrer les usagers aval.

### ➤ **Améliorer et renforcer la connaissance des usages et des milieux aquatiques**

Approfondir la connaissance des prélèvements, mieux suivre l'évolution des étiages sévères. Insister sur la nécessité du développement de la connaissance de débits des cours d'eau.

Evaluer les pertes sur les réseaux et sensibiliser aux économies, aux enjeux de la gestion de l'eau.

Aborder l'impact du changement climatique sur l'hydrologie (étiages, canicules plus sévères).

### ➤ **Mobiliser des ressources en eau**

Il ne faut pas s'interdire de nouveaux ouvrages de stockage ou la création de ressources supplémentaires si elles s'avèrent nécessaires.

Maintenir le rôle des nappes superficielles en complément des nappes profondes ou du karst notamment dans les régions à faible densité de population.

Confirmer l'intérêt des transferts d'eau dans la gestion collective de la ressource.

Etablir une affectation des ressources selon les usages (nappes pour AEP, eaux sup pour irrigation..).

➤ **Maîtriser l'évolution des prélèvements**

- Même si des progrès ont été faits des prélèvements restent abusifs ou de confort.
- Inquiétude vis à vis de la pression de l'usage des canons à neige et Interrogation sur les impacts.
- Inquiétude vis à vis des perspectives de forte évolution démographique des populations des régions du sud ouest du bassin et appelle à des réflexions au niveau régional.
- Mieux maîtriser les perspectives d'évolution pour savoir comment mieux préserver la ressource, il faut imposer des limites aux prélèvements, arbitrer « le toujours plus de prélèvements » . Le mode de développement économique ne doit-il pas être en adéquation avec la disponibilité de la ressource s'interroge un des participants au séminaire technique sur cette question.
- Attirer l'attention sur un effet du renchérissement du prix de l'eau : crainte d'un recours accru aux forages privés avec des risques sanitaires et inquiétude vis à vis du stockage individuel chez les particuliers.

➤ **Proposition d'ajout ou de modification de l'équilibre du texte**

Des contributions expriment le désir que la spécificité des milieux méditerranéens soit mieux exposée.

Une autre propose une modification du titre : remplacer « atteinte du bon état » par « atteinte des objectifs de résultats de la DCE ». Elle considère que l'aspect prélèvements est réducteur et qu'il faut aborder le thème de la gestion quantitative sous l'angle de l'hydrologie.

## **II – PROPOSITIONS DE SUITE A DONNER**

Les contributions ont été traitées selon trois cas répartis de façon relativement égale en nombre :

- les contributions donnant lieu à amendement (renforcements ou compléments apportés au texte) ; les contributions sans amendement formulé ont été reprises sous forme de proposition d'amendement chaque fois que cela a été jugé possible et recevable par les rédacteurs
- les contributions n'impliquant pas de modification du document mais à retenir pour le plan de gestion ou le programme de mesures : c'est notamment le cas de propositions détaillées et/ou opérationnelles sur des points précis
- les contributions ne donnant pas lieu à amendement, soit qu'elles relèvent d'un accord ou d'un constat sans qu'aucun complément aux propos n'en découle, soit qu'elles n'aient pas été jugées recevables.

Pour les questions, chaque fois que cela était possible, une réponse sera formulée. Les amendements apportant des précisions ou complétant des informations sont retenus.

Les **amendements les plus conséquents proposés** concernent la dernière page du document, ce sont les suivants :

- Il est proposé de modifier en P151, le texte du premier alinéa de la colonne de gauche qui laisse à penser que les stockages d'eau seraient prohibés afin de **laisser ouverte la**

### **possibilité de créer ces stockages en dérivation des cours d'eau.**

La phrase proposée est :

« De mettre un terme aux déséquilibres et conflits chroniques en évitant d'artificialiser d'avantage les cours d'eau concernés »

Et de rajouter à la cinquième ligne du premier paragraphe de la colonne de gauche de la page 151 après réalisation d'ouvrages « toujours envisageable ».

- Pour introduire la **notion de solidarité amont aval**, il est proposé de rajouter à la fin du dernier paragraphe de la colonne de droite P151, la phrase suivante :  
« Elle peut conduire à réfléchir à une traduction d'une solidarité des usagers aval, bénéficiaires de ces aménagements vers ceux de l'amont mais aussi au mode de reconnaissance des bénéfices environnementaux avérés. »
- Pour illustrer la notion de **contractualisation de l'allocation de la ressource en eau**, il est proposé de rajouter un amendement dans la dernière colonne P151 lié à la proposition du Conseil scientifique :  
« Il est utile d'appuyer les démarches de contractualisation par la mise à disposition d'un outil d'évaluation des "besoins en eau" des masses d'eau et de leurs écosystèmes, au même titre que ceux des usages anthropiques de ces eaux. Ce concept de "besoins en eau du patrimoine aquatique" est lié aux objectifs de la DCE : le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau sont directement fonction des eaux effectivement "présentes et utiles" (en m<sup>3</sup> ou m<sup>3</sup>/s, en niveaux) au bon fonctionnement des milieux dans lesquels se trouvent les masses d'eau concernées. Cette contractualisation pourra s'appuyer sur les "taux de satisfaction", directement estimables une fois les besoins explicités et la ressource disponible connue. Cette approche peut contribuer à objectiver les définitions. »
- Enfin, il est proposé **d'amplifier l'aspect de la connaissance des milieux et usages** en redécoupant le premier alinéa de la colonne de droite P151 et en renforçant le texte du second.